Jeudi 11 Juin N° 90. *Epreuve.* 1er Année. — 1840.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	LYON.	DÉPARTEMENT.
Un an. . .	16 fr.	20
Six mois. .	9	10
Trois mois.	5	» »

16 fr. par An

ON S'ABONNE A LYON.

Au Bureau du Journal, rue Mercière, 58 au 1er.

Annonces. — 20 centimes la ligne.

CHRONIQUE DE LYON,

ET DES VILLES DE LA CROIX-ROUSSE, LA GUILLOTIÈRE ET VAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. —Extrait des journaux.—Faits divers.— Littérature.—Théâtres.—Tribunaux.—Variétés. — Modes et Annonces, etc.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration du journal, doit être adressé *franco* au bureau. — On rendra compte de tous les ouvrages dont il aura été déposé deux exemplaires. — On s'abonne à Paris, à l'Office de M. Auguste de Vigny et Ce, place de la Bourse, 5.

CHRONIQUE LOCALE.

Lundi dernier la caisse d'épargne a reçu la somme de 21,680 fr., versée par 444 déposants : elle a remboursé 25,131 fr. à 95 personnes, et remis 37 nouveaux livrets.

Samedi dernier, la condition des soies a placé son numéro 237 du mois de juin. Pendant le mois de mai, elle en a compté 1215, soit 81,902 kilog.

Voici l'état des causes qui seront appelées à dater d'aujourd'hui aux assises du Rhône, pour le 2e trimestre 1840.

Jeudi 11.—Boucher (Pierrette), femme Guignoz, Marche (Julie), avortement. Défenseurs : Mes Desprez, Jules Côte.

Vendredi 12.—Picotin (Charles), vol commis la nuit dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction. Défenseur : Me Thimécourt. — Dubreuil (Jean Marie), faux et usage d'une pièce fausse en écriture authentique et publique. Défenseur : Me Vachon.

Samedi 13.—Gabio (Jean-Baptiste), Caristia (Michel); coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Défenseurs : Mes Vachon, Dubié.

Lundi 15.—Delénoncourt (Antoine François), Perrier (Adélaïde), Didier (Félicité); vols commis la nuit, dans des maisons habitées, à l'aide de fausses clés et d'effractions, ou complicité. Défenseurs : Mes Abel, Orcet, de Latour, Genin.

Mardi 16.—Durand (Claude), vol commis dans une maison habitée, à l'aide d'effraction extérieure et d'escalade. Défenseur : Me Astaix.—Faure (Etienne), Bellicard (Henri), attentat à la pudeur avec violence sur une fille de moins de 15 ans, et complicité. Défenseur : Mes Fabias et Jaquier.

Mercredi 17.—Giraudier (Gilbert), Giraudier (Benoît), faux, complicité de faux et usage de pièces fausses en écritures de commerce. Défenseurs : Mes Charbonnier et Pezzani.

Jeudi 18.— Combet (Elisa), Namian (Jean-Louis), et Déchet (Etiennette), femme Namian, complicité de vols commis la nuit, par deux ou plusieurs personnes, dans des lieux habités et à l'aide d'escalade. Défenseurs : Mes Grand, Pine-Desgranges.

Vendredi 19.—Joly (Benoît), Delorme (Claire), femme Joly, vol domestique et complicité. Défenseur : Me Abel.—Verel (Eugène), Veyre (Jean), vol sur un chemin public, par deux personnes, à l'aide de violences qui ont laissé des traces de contusion. Défenseurs : Mes Ponchon et Charbonnier.

Samedi 20.—Catin (Magdelaine), deux vols domestiques. Défenseur : Me Orcet de Latour.—Jeoffray (Jean), faux ou complicité et usage de pièces fausses en écritures privées. Défenseur : Me Thinécourt.

(*La suite à un prochain numéro*).

Lyon possède un cercle musical qui sera situé au premier étage des halles de la Grenette.

Voici quelle est la composition du bureau :

MM. H. de Chaponay, président ; L. Audra-Fauvel, vice-président; Alph. Dupasquier, Secrétaire ; Hipp. Jame, trésorier ; Bonjour, bibliothécaire-archiviste.

Commission exécutive, Raphaël Flacheron ; Bied-Charreton ; Bégule, Giraud.

L'ouverture du cercle musical est fixée au Ier août 1840, aussitôt les réparations du local terminées.

On a arrêté dimanche deux chevaliers d'industrie qui se donnaient le titre d'agents de police chez des logeurs qu'ils faisaient composer, parce que leurs registres n'étaient pas en règle.

Le 6 de ce mois, la police de cette ville a opéré l'arrestation d'une femme, âgée de 52 ans, nom-

FEUILLETON.

LE THON, LA SARDINE, LE TURBOT ET LE FRETIN.

Fable sur l'assistance mutuelle.

Les grands n'attachent de prix et de valeur qu'à l'estime des grands. Tous les jours il arrive cependant que les petits prouvent qu'ils valent mieux que les *grandissimes*, et sont plus utiles à la société; d'où la conclusion inévitable *que les titres ne donnent pas le mérite*. En vérité, c'est un grand bonheur. Laissons parler nos acteurs après l'exposé des faits.

Un certain jour, tous les pêcheurs avaient de grandes occupations dans l'antre de la justice. Ces messieurs se querellaient entr'eux pour établir un *droit* sur le poisson assez nigaud pour se laisser prendre dans leurs filets.

Lorsque les méchants sont aux prises, les gens de bien sont à l'aise. Le secret d'avoir la paix chez soi quand on a un voisin tant soit peu remuant, c'est de l'occuper chez lui. Vive Dieu, s'il est jaloux!.. quelle série de bons moments à avoir en augmentant sa folie.

Les poissons profitèrent sans balancer du répit qu'ils avaient. Quel jour de fête pour eux! Il y avait des siècles qu'on les troublait sans cesse dans leurs ébats; aussi la paix leur parut le plus grand des biens. C'était pour la gent aquatique un trop rare accident pour ne pas le fêter dignement : chacun visitait ses parents, ses amis, ses connaissances, ceux qui lui plaisaient. Il y avait multitude, cohue, procession dans la plage liquide; mais tout était de bonne foi; rien ne sentait l'apprêt, l'ornement, la fabrique, la contenance, mystiques suppots de Satan.

On se lasse de tout. Tout ce qui est le fruit de l'engouement passe vîte; il n'y a que le vrai qui subsiste toujours. Les poissons ont des sens comme tout ce qui respire, et tous les êtres qui y obéissent ont les mêmes sentiments; donc il n'y a rien d'étonnant qu'on les vit subitement ennuyés du bonheur qu'ils avaient, et chercher à regagner leurs gîtes pour s'y reposer du brouhaha du matin. La matière périssable n'est pas de fer, et elle exige de l'immobilité pour repomper de l'énergie.

Les petits poissons n'étaient pas encore las de la liberté dont ils jouissaient; ils couraient partout, et fesaient jurer contre eux tous les anciens : c'est l'avantage du deuxième âge.

Ah! que cette valetaille de fretin m'excède, dit enfin la sardine au turbot son voisin. Nous sommes en paix, tandis que nos ennemis se tourmentent pour créer une taxe sur notre dépouille; ils ne sont pas contents du bénéfice qu'ils ont sur nous, contrairement au droit des gens. Eh bien! nous ne pouvons pas savourer le bienheureux repos; à chaque instant, ces importuns fretins m'ennuient, me troublent et me réveillent. Ne sauriez-vous pas un tour pour nous débarrasser de ces turbulents? cherchez dans votre escarcelle.

Je m'en garderais bien, ajouta le turbot. — Comment? répliqua la sardine. — Moi qui vous parle, reprit le turbot, je fus fretin avant d'avoir l'embonpoint que vous me voyez. Il y a bien longtemps, sans doute; cependant il m'en souvient encore. Quels heureux jours! pourquoi avez-vous fui? la jeunesse est le plus beau temps de la vie. Sardine vaniteuse, regardez votre taille avant de mépriser qui que ce soit : vous êtes d'une grosseur à ravir...

On est ce qu'on est, murmura la sardine. — Sans doute, reprit le turbot, c'est pourquoi il ne faut regarder personne au-dessus de l'épaule. Toute grandeur n'est que relative.

Les ennuyeux me fatigueront à plaisir sans que je ne puisse rien dire, voilà votre prétention, n'est-ce pas, M. de turbot? se hâta de grommeler la sardine.

De par Dieu! non, déclara le turbot. La jeunesse a droit à du ménagement. Les fretins sont badins; ils veulent jouer, c'est de leur âge : pardonnons-leur les espiégleries qu'ils font, les soucis naîtront assez tôt pour eux.

Je vous comprends, interrompit la sardine, vous ne flattez le fretin qu'afin de le rapprocher de vous. On n'est populaire et facile que lorsqu'on trouve son avantage à cela. Monsieur n'aime pas à se déranger lorsque son appétit glouton le pousse à satisfaire la faim qui le dévore; il s'empare sans scrupule du fretin qui le courtise, parce qu'il le regarde

mée Manoury, exerçant la profession de marchand-d'indiennes, demeurant à Mâcon (Saône-et-Loire), et prévenue de vol.

Ces jours derniers, les agents de la police de sûreté ont arrêté une culotière, accusée d'avoir volé une montre d'or appartenant au tailleur pour lequel elle travaillait.

Lundi dernier, le sieur Antoine Duroussey, marchand de bourre de soie, quai Pierre-Scize, ayant une discussion avec son beau-père, a reçu, de celui-ci, à la jambe, un coup de sabre qui lui a fait une profonde blessure.

Le sieur Duroussey a néanmoins eu le courage de se saisir de l'arme, de la briser et d'en jeter par la fenêtre les morceaux qui ont été retrouvés sur le quai.

Un frère vient d'assassiner son frère dans la nuit de samedi à dimanche dernier, à la Croix-Rousse.

M. Louis Armentier vient de publier un mémoire contenant une plainte adressée par lui à M. le ministre de la justice, contre deux négociants de Tarare, et deux notaires Me Rambaud, à Lyon, et Me Dulac, à Beaujeu, qu'il accuse d'escroquerie, relativement à une vente de domaine, et de plus de concussion en ce qui touche Me Rambaud, qui aurait exigé 1500 fr. pour honoraires d'une vente, de sous seing privé, de 69,600 fr. Par ce mémoire, il demande que la cour de cassation renvoie l'affaire pendante entre lui et ces messieurs, au tribunal de police correctionnelle de Lyon, devant d'autres juges, pour cause de suspicion. Nous tiendrons les lecteurs au courant de cette affaire importante, à raison de la qualité des parties, et sur laquelle il ne nous appartient pas de nous prononcer en ce moment.

L'ordonnance sur la police des bains de rivière à laquelle nous avons eu dernièrement la bonhomie d'applaudir a été rejoindre ses aînées au fond des cartons de la mairie. Elle y dort d'un sommeil profond; en un mot, et pour parler sans périphrase, cette ordonnance n'est pas exécutée du tout; la morale publique continue notamment à être offensée par la vue des baigneurs nus qui se pressent à l'école de natation, vers le pont du Change. Vainement l'ordonnance précitée avait-elle exigé que cette école fut abritée par une toile. Il n'en est rien et les jeunes femmes ou filles qui passent sur le pont ont, malgré elles en quelque sorte, le spectacle qu'Adam présentait à Eve dans le paradis terrestre.

M. le ministre de la guerre vient d'envoyer l'ordre à chaque régiment d'infanterie de la 7e division militaire de fournir un détachement de 400 hommes pour l'Afrique. Nous ignorons si pareil ordre a été envoyé à d'autres corps de l'armée.

On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Aumale ont traversé lundi, à quatre heures et demie, notre ville, se rendant à Paris.

Les princes ont mis pied à terre devant la poste. M. le préfet, M. le général commandant la division militaire, M. le maire provisoire et M. le procureur du roi ont été aussitôt saluer les princes, autour desquels s'est formé un groupe nombreux de citoyens de toutes les classes.

Le prince a invité chacun à se couvrir. « Vous m'obligerez, Messieurs, a-t-il dit très-gracieusement, et je vais vous donner l'exemple. » Alors une causerie familière et tout affectueuse s'est engagée entre le prince et les personnes qui l'entouraient.

On a parlé beaucoup de l'expédition, des Arabes, d'Abd-el-Kader, de nos soldats, de leur bravoure, de leurs dangers, de leurs fatigues.

« Il y a bien un peu de notre faute dans tous ces dangers, a dit le prince. Si l'émir peut mettre aujourd'hui sur pied 4,000 hommes de troupes régulières, exercées à l'européenne, manœuvrant comme des Français; si, avec ces 4,000 hommes, il traîne à sa suite 10,000 Arabes qui lui obéissent par la peur d'être fusillés; si enfin Abd-el-Kader joue le rôle d'un souverain fort et puissant, c'est que nous l'avons bien voulu.

« Il en est de nos traités avec Abd-el-Kader comme si nous avions élevé une forteresse tout exprès pour nous donner le plaisir de monter à l'assaut.

« Nous avons trouvé sur des soldats d'Abd-el-Kader, a dit encore le prince, des états de paie dressés avec une régularité telle que nos fourriers français n'en ont pas de mieux tenus.

« Quelque chose de plus triste à dire, a ajouté le prince, c'est le nombre considérable de cartouches françaises et de fusils français et anglais qu'on a pris sur les Arabes.

Et, à ce sujet, le prince a fait connaître un fait curieux concernant particulièrement notre ville de Saint-Etienne : « Les fusils anglais, a-t-il dit, appartenaient aux troupes irrégulières. Quant aux troupes régulières, leurs fusils français, étaient tous de la fabrique de Saint-Etienne.

Après cette causerie de quelques instants, le duc d'Orléans et le duc d'Aumale ont salué gracieusement leur auditoire et sont remontés en voiture; les postillons les ont emmenés au grand trot à travers une foule nombreuse de curieux bordant les trottoirs de notre grande et belle rue.

M. *Odillon Barrot*, a plaidé, samedi dernier, au tribunal de commerce de Lyon, dans la célèbre affaire Demiannay, il est immédiatement reparti pour la capitale.

Une foule immense encombrait de bonne heure l'auditoire, de sages précautions, avaient été prises pour éviter tout accident.

L'enceinte réservée n'a été ouverte que pour les avocats en robe, le couloir de droite et l'intervalle qui sépare le tribunal de la barre étaient garnis de chaises occupées par toutes les sommités du commerce, nous avons remarqué MM. Chaurand et Bodin, anciens présidents, des gardes municipaux maintenaient la tranquilité, le couloir de gauche, la salle des pas perdus et même la chambre du conseil étaient obstrués par une foule compacte.

Nous dirons que M. Odilon Barrot a été digne d'un tel empressement, il s'est en quelque sorte surpassé.

Aujourd'hui Me Favre Gilly doit porter la parole dans cette même affaire. Nous n'entendons pas établir de paralèle, Dieu nous garde.

Nous croyions que M. Jo. Bard était mort et enterré ! il n'en est rien. Le barde de Chorey a reparu sur l'horison; mieux encore il a trouvé un journal pour lui servir de tribune.

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Tout ce que nous connaissions de cet étrange poète était certainement bien mauvais, mais nous devons à la vérité de dire qu'il s'est surpassé dans la pièce de vers, *Le courtisan du peuple*, insérée dans le dernier numéro du *Lyonnais*.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Une dépêche télégraphique en date de lundi, annonce que S. M. la reine des Belges est heureusement accouchée d'une princesse dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, au château de Hacken.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Les vaisseaux le *Trident* et le *Jupiter* ont reçu l'ordre de faire leurs derniers préparatifs de départ et d'appareiller avant le 12 pour se rendre dans le Levant en touchant à Tunis. A leur arrivée à Smyrne, le *Diadême* et le *Santi-Petri* viendront se ravitailler à Toulon.

Point de mouvement en rade.

P. S. Nous apprenons à l'instant que c'est bien le 31e de ligne en garnison à Marseille qui doit s'embarquer sur les vaisseaux le *Marengo* et le *Généreux;* que le 53e est parti de Montpellier pour se rendre à Marseille où deux autres vaisseaux iront le prendre pour le transporter à Alger; que deux autres régiments qui ne sont pas encore désignés seront aussi envoyés en Afrique, et que le total des renforts expédiés sur ce point s'élèvera à 8,000 hommes. Le 53e ne pourra guère s'embarquer que le 15.

Alger, 1er juin.

Les vents nord-ouest ont amené plus de 20 navires de commerce chargés de bœufs et de moutons pour le compte du gouvernement et qui ont quitté Bone depuis le 26. Les bestiaux provenant de la grande razia faite chez les Aractas arrivent fort à propos pour garnir le parc qui doit suivre la prochaine expédition dont le départ est fixé à la fin de la semaine. On dit que le maréchal en a confié le commandement au général Schramm. Les troupes sont prêtes à se mettre en marche.

---

comme un défenseur : ainsi *soit dans le mode humain*, un vieillard qui reçoit les jeunes femmes et les conseille contre *leurs parents et leurs maris*, il travaille pour lui le bon homme.

Quelle injustice, s'écria le turbot. — Bon ! continua la sardine, vous méritez qu'on vous démasque.

Le turbot et la sardine ne ménageaient pas les expressions dans la rage qui les transportait. Le thon parut enfin; à son approche la querelle s'appaisa.

Le poisson de bonne société s'exprima ainsi :

Je ne puis dormir un seul instant, vos cris me réveillent en sursaut. Il y a bien de quoi faire tant de tapage. Qu'il est ridicule d'apprendre qu'un fretin ait fait naître un tel dissentiment; y pensez vous ? en vous occupant de si petits poissons, vous les grandissez en orgueil et en vanité. La petite classe existe, c'est beaucoup.

Je vous croyais des gens bien élevés : je me suis trompé. Fi ! allez vous mêler au fretin.

La morgue aristocratique du thon courrouce vivement le turbot et la sardine. Tous deux d'une commune voix l'apostrophèrent en ces mots :

Thon arrogant, on connaît votre famille. Vous vous croyez le cousin du phoque, le fils de la baleine, le beau-frère du requin. On en a vu d'autres que vous. Ecoutez-nous, vous sentez la *morfondure;* rétablissez, s'il vous plaît, l'équilibre de votre chaleur vitale; le froid vous saisit. Allez bien vous enterrer dans la mousse, et ensuite quand votre fièvre sera passée, vous présenterez les titres que vous avez à votre supériorité; quel dommage de réveiller sa seigneurie. Nous sommes tous égaux dans nos demeures salées; si l'on vous ennuie, prenez le large, votre présence n'est pas ici nécessaire.

Quelle populacerie d'expressions ! j'ai honte d'être en si mauvaise société.... je serais perdu si l'on me voyait vous parler. Après ces mots qu'il articule avec dédain, le thon donne un coup de queue et regagne la haute mer.

Comme il nous traite, cria la sardine. L'entendez-vous ce thon impudent.

Le turbot fit voir à la sardine hargneuse le défaut du thon. Eh bien ! dit il, vous blâmez dans autrui ce que vous faites vous-même. Vous avez horreur du fretin, et le thon ne vous estime guère.

C'est une horreur, soupira la sardine. Ce méchant thon croit être quelque chose. Que voulez-vous ? c'est l'erreur générale : quand on pèse un quintal on se figure qu'on est un prodige, une merveille; on veut que tout le monde nous encense; on fait nargue à ceux qui sont d'une moindre encolure. Heureusement que les airs et l'apparence ne séduisent que les sots. C'est ainsi que parlait le turbot, lorsqu'il entendit les fretins qui criaient : *Prenez garde à vous !*

Les petits poissons, non contents de leurs clameurs, s'approchèrent des deux interlocuteurs et les engagèrent à détaler sur-le-champ.

La mer, dirent-ils, est couverte de pêcheurs; regardez-les, ils ont jeté leurs filets du nord à l'est. Nous les observons depuis une heure; n'allez pas de ce côté, si vous voulez ne pas tomber dans leurs rets, cher turbot, vous que nous aimons tant.

Grand merci, mes enfants, de vos avis. Conservez-moi votre amitié comme vous avez la mienne. Ces paroles du turbot furent accueillies par le murmure flatteur des fretins qui se retiraient afin d'éviter la main de l'homme. Les petits poissons avaient de la prudence quand ils voyaient un danger pressant.

Le turbot et la sardine n'étaient pas aussi tremblants parce qu'ils découvraient le pêcheur dans le lointain.

Le poisson patriote n'eût pas beaucoup de peine à faire convenir que *les fretins étaient bons à quelque chose*, surtout après la nouvelle qu'ils étaient venu donner. Pendant la morale du turbot, la sardine s'aperçut que les pêcheurs venaient de s'emparer du thon qui les molestait naguère. Regardez, regardez, cria-t-elle au turbot, le thon est pris.

Voilà ce qui arrive toujours, petite sardine, déclara hautement le turbot, lorsqu'on ne veut hanter que les hauts lieux et qu'on fuit ceux que l'on croit être au-dessous de soi. Si le thon n'eut pas eu de l'orgueil, il serait libre encore, parce qu'il aurait reçu les indications de nos jeunes frères *les fretins*. N'oubliez pas ceci, tout ce qui respire a une mission que nous ne connaissons pas.

Oran, le 27 mai.

Les postes avancés de Mizerghin se sont emparés de plusieurs fuyards des tribus des douaires; deux d'entre eux ont été saisis en dehors des lignes; ce sont deux chefs qui jusqu'à ce jour nous avaient servi avec une entière fidélité. Conduits devant le général Mustapha, ils ont reçu 500 coups de bâton, et n'ont échappé à la mort que ce chef leur réservait que par l'ordre exprès du général Guehenneuc qui va les faire passer en jugement.

Le grand nombre de bestiaux amenés au marché la semaine dernière ayant éveillé les soupçons de l'autorité sur les émigrations que cette détermination, de la part des Arabes, laisse entrevoir, il a été défendu expressément d'acheter les denrées indigènes dont la vente n'aurait pas été préalablement autorisée par le commandant de la place.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Le journal *la France* annonce que les dispositions vont être prises pour qu'un camp de 100,000 hommes soit formé aux environs de Paris pour donner plus d'apparat à la cérémonie qui aura lieu pour la translation des restes de l'empereur Napoléon.

Le général Bertrand vient d'offrir par écrit, au conseil municipal de Paris, dans sa séance du 5 juin, le nécessaire en vermeil que l'empereur Napoléon lui avait donné à Fontainebleau, dans la matinée du jour où il partit de cette ville pour se diriger sur l'île d'Elbe. Ce nécessaire est celui dont Napoléon se servait habituellement dans ses campagnes; il l'avait avec lui, notamment à Austerlitz, Ulm, Iéna, Eylau et Montmirail.

Ce don a été accepté avec reconnaissance par la ville de Paris, qui le fera déposer dans l'un des grands salons des nouveaux bâtiments de l'Hôtel-de-Ville. Des remerciments ont été votés à M. le général Bertrand. (*Moniteur Parisien*)

La statue colossale de Napoléon, modelée par M. le baron Bosio, et destinée à couronner la colonne du camp de Boulogne, vient d'être coulée en bronze, dans les ateliers de M. Saint-Denis. Avant-hier mercredi on l'a extraite de son moule. On a reconnu que cette grande opération avait parfaitement réussi. On pense que la statue pourra être placée au sommet de la colonne, et la colonne être inaugurée à l'arrivée des cendres de Napoléon.

Les bas-reliefs du monument de Kléber sont arrivés à Strasbourg il y a quelques jours; on est occupé en ce moment à les poser et à mettre ainsi la dernière main à ce monument dont l'inauguration est fixée au dimanche, 14 de ce mois. La grille qui doit entourer le piédestal de la statue ne sera placée que plus tard.

Deux médailles très-remarquables, nouvellement frappées, viennent d'être exposées au Musée monétaire. Toutes deux sont consacrées à perpétuer le souvenir de l'inauguration de la statue de Guttemberg à Strasbourg. D'un côté on lit sur la plus grande, gravée par Kirtein, « Invention de l'imprimerie, 4e fête séculaire, 24 juin 1840. » Au-dessous sont les armes de la ville de Strasbourg, supportées par deux lions de face. Sur le revers est le relief de la statue de Guttemberg d'après David avec ces mots : « A Jean Guttemberg, la ville de Strasbourg. »

La deuxième de M. Emmerich est d'un tout petit module; elle porte le buste de l'illustre inventeur de l'imprimerie.

Une lettre particulière, relative au commerce de bijouterie, contient le résultat suivant que cette branche a obtenu à la dernière foire de Leipsick : « Jamais la vente des pierres précieuses ne s'est faite avec autant d'activite à la foire de Leipsick que cette année. Dans le seul article des turquoises, ordinairement si insignifiant, il a été fait hier une affaire de 18,000 écus de Saxe. Plusieurs bijoutiers ont déjà fait des affaires pour quelques millions, de sorte que l'étonnement en est à son comble. On prétend qu'une grande partie de ces joyaux ont appartenu à quelques princes.

Il y a eu des désordres à Copenhague, le 23 mai, à l'occasion de certaines mesures prises par le gouvernement pour restreindre la liberté de la presse. Le peuple a parcouru les rues de la ville en insultant les soldats et en poussant des clameurs menaçantes contre les personnages qu'il suppose contraires à la liberté des écrits périodiques. Des fenêtres ont été brisées, des charivaris ont eu lieu. Le lendemain la ville était tranquille, mais les troupes sont consignées dans leurs casernes, et une distribution extraordinaire de cartouches leur a été faite. (*Capitole*).

Une lettre de Mayence, en date du 28 mai, annonce que les émigrations continuent de la manière la plus active. Parmi ces émigrants, il en est plusieurs qui possèdent quelque aisance et qui emportent des capitaux assez considérables qu'ils ont réalisés par la vente de leurs propriétés. La plupart se font transporter maintenant par les bateaux à vapeur du Rhin de Mayence à Rotterdam, et évitent de passer par la France et le Hâvre, où un grand nombre d'autres émigrants ont déjà été victimes des spéculateurs.

Le 5 de ce mois, vers neuf heures, une femme, conduisant avec elle un enfant en bas âge, est entrée dans un magasin de mercerie, rue Montmartre 98, pour y faire quelques menues emplètes. En jouant, son enfant s'empara d'un écheveau de fil qui était tombé au pied du comptoir. Le marchand, qui s'en aperçut, attribuant ce détournement à mauvaise intention, fit arrêter la mère, que l'on conduisit au poste de la rue Joquelet. Instruits, dans le trajet, de la cause de l'arrestation de cette malheureuse femme, qui pleurait à chaudes larmes, et protestait de son innocence, les passants intervinrent et réussirent à la faire mettre en liberté. Mais la foule s'était amassée, et indignée qu'on eût fait arrêter cette femme ponr un vol qui, s'il eût été volontaire, n'aurait porté au marchand qu'un préjudice de quelques centimes, elle se porta furieuse vers sa boutique; en brisa la devanture, et ne se retira que longtemps après que la force publique fut arrivée sur le lieu du désordre.

Un jeune homme de 16 à 17 ans, nommé J..., demeurant rue de Cuires, rentrait chez lui au retour de la célébration du mariage d'un de ses frères. Il était alors minuit. Surpris d'entendre du bruit à pareille heure dans l'écurie dépendante de la maison qu'il habite, il se dirige, malgré l'obscurité, vers le lieu d'où ce bruit part, et se heurte contre un individu qu'il saisit au collet en lui demandant ce qu'il fait là. On se garde bien de lui répondre, parce qu'il aurait reconnu la voix, et on lui tire à bout portant un coup de pistolet qui heureusement ne l'atteint qu'à l'épaule droite. Malgré la blessure grave qu'il vient de recevoir, J... plein de courage et d'ardeur, ne lâche pas prise. Mais l'assassin, étant d'avance armé d'un bâton court, ou s'en étant habilement saisi, frappe le jeune homme à coups redoublés, principalement dirigés sur la tête, le renverse, le terrasse et s'enfuit en escaladant successivement plusieurs murs de clôture, sans qu'à une heure aussi tardive, personne s'en soit aperçu.

Au coup de pistolet, on s'était empressé de venir au secours du blessé dont on suppose que les blessures ne seront pas mortelles, et le lendemain l'assassin était entre les mains de la justice.

Nous lisons dans *l'office de publicité* du 3 de ce mois.

La compagnie du *Soleil* (assurance contre l'incendie) a enregistré en 1830, 21973 assurances nouvelles; plus d'un milliard et demi de valeurs, se trouvent aujourd'hui sous la sauve-garde de cette compagnie, qui reçoit tous les ans de la masse de ses assurés 1,478, 223 francs.

La compagnie a réglé et payé à l'amiable 696,536 fr. à 680 incendiés, la réserve des fonds de prévoyance a été portée à 260,921 francs.

On compte à Paris 1413 bottiers, 1070 bijoutiers, 330 marchands de bas, 1713 épiciers, 800 limonadiers, 1350 médecins, etc., 1058 tailleurs, 2890 marchands de vins, 960 perruquiers.

La Convention renfermait 14 évêques, 4 ministres, 13 hommes de lettres, 22 médecins, 15 magistrats, 39 avocats, 7 notaires, 8 ministres protestants, 2 rabbins.

Elle a fourni 11 ministres, 12 sénateurs, 4 conseillers d'état, 27 préfets, 14 ambassadeurs, 90 magistrats, 15 haut fonctionnaires, 12 membres de l'institut.

Nous empruntons cette notice à *l'office de publicité*, l'un des journaux les plus utiles de France et que nous regrettons de ne pas voir plus répandre dans l'intérêt général.

Une autre statistique importante et que nous nous permettrons de demander à notre confrère, est celle de la longévité des membres de cette assemblée.

La chambre de commerce de Marseille a chargé M. Reynard, député, et MM. Lançon et Fournier, de faire valoir auprès du gouvernement l'importance qu'elle attache, avec tout le Midi, à l'établissement d'un chemin de fer du Rhône à Marseille.

L'empire ottoman vient d'être doté d'un code pénal. Cette nouvelle œuvre de Reschid-Pacha est conçue sur le modèle des codes européens. Nous remarquons que les répressions de la loi sont principalement dirigées contre les fonctionnaires publics.

Le Rédacteur-Propriétaire-Gérant, CH. BERTAUD.

EN VENTE CHEZ NOURTIER, LIBRAIRE,
RUE DE LA PRÉFECTURE, 6.

HISTOIRE DE FRANCE

par ANQUETIL,

Continuée jusqu'en 1830, *par Th. Burette.*

4 beaux vol. in-8° de 600 pages, le même ouvrage pour le texte et l'impression, que celui vendu par les voyageurs de MM. Pourrat, 50 fr.

PRIX : 12 FRANCS.

Les souscripteurs pourront retirer un volume par mois.

Abonnement à la lecture pour la ville et la campagne.

Pièces de théâtre, livres étrangers.

ETUDE *sur la loi promulguée le* 28 *mai* 1838, *concernant* LES FAILLITES par M. Marius CHASTAING, chez *Nourtier*, libraire, rue de la Préfecture, 6.

Chez Mlle JAMME, dentiste, et M. JAURÈS, mécanicien, rue St-Pierre, 4, extraction des DENTS, nettoyer, limer, plomber, et DENTS ARTIFICIELLES en tous genres; depuis le matin neuf heures jusqu'à six heures du soir.

Rien n'est vil, rien n'est méprisable; chacun dans sa forme vaut son semblable, la disparition des tailles est une leçon pour nous avertir que nous devons nous assister mutuellement. Soyons tous amis, c'est la loi de notre organisation, c'est notre intérêt réel. Les petits ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. Telles furent les dernières paroles du turbot, qui n'avait écouté que les accents de sa judiciaire pour faire son sermon. Messieurs les docteurs auraient fait un long et savant discours sur ce sujet qui aurait endormi tout l'auditoire.

La leçon du turbot fut utile à la sardine, qui, depuis, regarda le fretin du même œil qu'elle-même, grâce au service qu'il lui avait rendu; de cette manière, elle fut *populaire et reconnaissante*, deux vertus bien difficiles à posséder ensemble.

Sens moral.

Ceux qui ont en partage les honneurs, les richesses, la santé, les plaisirs et la science, ont de grands biens sans doute; mais ce sont des *valeurs* sans produit, tant qu'ils n'ont pas le vrai désir de les appliquer au bien-être de tous les membres de la société; les riches et les pauvres sont tous d'une nature commune. La société où une classe bénéficierait seule, ne pourrait subsister : les services et les bienfaits servent d'équilibre à l'union et au bonheur des hommes. A. P.

ANNONCES.

CHAUSSURES EN GROS ET DÉTAIL.

DEPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.

Comme on se contente d'un léger bénéfice, toute espèce de marchandise sera vendue au comptant.

GALERIE DE L'ARGUE, ESCALIER M. A L'ENTRESOL.

CHAUSSURES POUR HOMMES.		CHAUSSURES POUR DAMES.	
Bottes de commande. . . . 18	»	Bottines d'hiver claquées. . 8	50
Idem toutes faites. 16	»	*Idem* d'été, bouts vernis . . 7	50
Idem 2e qualité. 14	»	*Idem* en chaussons 6	50
Remontages 12	»	Souliers et escarpins 4	50
Fonds 7	»	Chaussons maroquin 3	50
Souliers de 6 à 9	»	Baraquettes. 2	25
Escarpins 6	»	Pantoufles tissu. 2	25
Baraquettes 3	»	Socles bois . . . 1 fr. 50 à 2	50
Pantoufles peau et tissu de 2 à 2 50		*Idem* cuir. . . .	6 0

avis à MM. les Cordonniers.

Tiges et avant-pieds pour bottes, cuirs, doublures, etc., etc.
Tiges toutes piquées en lastingue ou autres pour bottines.
Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop grande ou trop petite. — On expédie pour la province et l'étranger.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Sené.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 Fr. le 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 23.
A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

A VENDRE OU A LOUER

A 2 minutes des Omnibus,

Jolie maisonsituée à St-CYR-AU-MONT-D'OR, dans une position des plus agréables ayant 3 bicherées en vigne parterre et jardin potager, une source ne tarissant jamais.

S'adresser à M. Giraudier libraire, place Bellecour 17.

FONDS A VENDRE

Une BUVETTE très-bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers, au centre de la ville et jouissant d'une forte clientelle et d'un très-bon rapport.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER,

à Ecully à 8 minutes de l'Eglise:

Petite maison de trois pièces, meublées et décorées à neuf, avec jardin; située dans un clos très-champêtre et en belle vue.

S'adresser à M. Chambet, audit lieu

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.
A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

EN VENTE,

A LA LIBRAIRIE DE CHAMBET AINÉ, QUAI DES CÉLESTINS, 50.

GRANDE SATURNALE DE 1840.

Translation en France de la dépouille mortelle de Napoléon.

PAR LE BARON H. DUCASSE,

Brochure, in-12, 50 c.

Cette brochure, écrite avec un talent remarquable, d'un style pur, concis et élevé, est destinée à produire quelques sensations.

LE TOMBEAU DE NAPOLÉON,

PAR FRÉDERIC SOULIÉ,

Brochure in-12, 50 c.

DUPINIANA ET SAUZETIANA.

Recueil de bons mots, Calembourgs, Rébus et Lassis; des députés, pairs, magistrats, littérateurs et artistes de l'époque, découverts et mis en lumières par les hommes d'état du *Charivari* les rédacteurs du *Corsaire* et autres *Sommités* littéraires; in-32; 2e édition.

SOMMÉ,

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1860

BOTTIER,

Rue Royale, n, 25 à Lyon,

Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientelle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve.	18 f.	» c.
Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.	19	»
Bottes en veau suisse, dit *castor*.	22	»
Remontage fin ou fort.	13	»
Ressemelage de bottes.	6	50
Souliers pour hommes, de 7 à.	9	»
Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 3 à.	5	»
Souliers pour dames, escarpins en chèvre.	5	»
Souliers forts en veau ou en chèvre.	5	50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

FONDS A VENDRE *pour cause de départ.*

Un Fonds de cabaret bien achalandé, situé clos Comballot à la Guillotière, il y a trois pièces très-bien disposées et une salle de danse où une nombreuse société se rassemble tous les dimanches.

S'adresser à M. Ravet, propriétaire de l'établissement, rue d'Aguesseau, clos Comballot.

MANUEL COMPLET DE LA SOIERIE.

Contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, la fabrication des étoffes de soie et l'histoire de la soie, etc.

2 vol. in-18 avec atlas.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aînés, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMEAUX,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 c 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSEURS:

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillemens tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc, etc. etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Elégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

On désire échanger une maison en ville, d'un joli revenu, contre une maison de campagne près Lyon.

S'adresser à M. Bourgel, café du Grand-Théâtre, place de la Comédie.

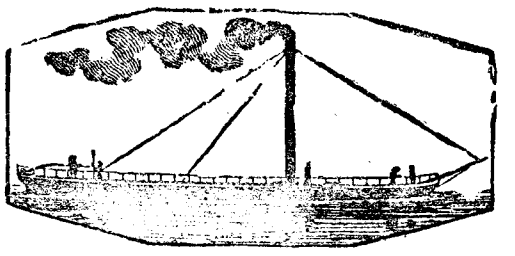

COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Ont lieu, *tous les jours*, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les *Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes* et *Maladies* de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment *approuvé* pour les *Convalescents*, les dames, les enfants et toutes les *personnes faibles* de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet d'affaires commerciales et litigieuses, de M. Marie Chastaing est actuellement, *rue St-Jean, n. 53, au 2e.*

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN, RONET ET SIBUET.